

M 01992 - 3440 - F: 2,40 €



le marin

VENDREDI 14 JUIN 2013
N° 3440

www.lemarin.fr

l'hebdomadaire de l'économie maritime

INSPECTEURS DES AFFAIRES MARITIMES

Un corps en voie de disparition



Eric Hourt

Les 170 inspecteurs des Affaires maritimes doivent intégrer d'autres corps de fonctionnaires. Reste à savoir lesquels. Enjeu : la place faite aux civils aux postes de responsabilité de la direction des Affaires maritimes.

p. 8

Affmar Le corps des inspecteurs voué à disparaître

Les 170 inspecteurs des Affaires maritimes vont intégrer d'autres corps de fonctionnaires de catégorie A. Reste encore à savoir lesquels.

Créé en 1992, le corps des inspecteurs des Affaires maritimes ne compte que 170 fonctionnaires. Trop peu aux yeux de l'État qui estime qu'un corps de fonctionnaires doit compter au moins 300 membres. Reste à savoir quel corps vont rallier ces fonctionnaires civils de catégorie A qui constituent, aux côtés des administrateurs des Affaires maritimes, de statut militaire, les cadres de direction de l'administration de la mer (1).

Il est envisagé que ceux qui ont un profil technique ou scientifique, au nombre de 90, puissent intégrer le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État (TPE). Ils sont principalement en poste dans les centres de sécurité des navires. Ceux qui exercent des missions purement administratives, au nombre de 60, rejoindraient, eux, le corps interministériel des attachés. Quant aux 20 inspecteurs de l'option administrative qui exercent des métiers maritimes (action de l'État en mer, police des pêches, gestion du domaine public maritime, etc.), leur situation pour-

rait faire l'objet d'un examen au cas par cas.

Une partie des inspecteurs des Affaires maritimes ont donc vocation à rejoindre le corps des ingénieurs TPE, d'autres le corps des attachés. « Ce que l'on demande, c'est que l'intégration ait lieu le plus rapidement possible, indique Patrice Beaulieu, secrétaire général du syndicat Unsa-Uppamer. Mais on a l'impression que l'administration, au ministère, traîne les pieds. »

FIN DE LA MIXITÉ CIVILS-MILITAIRES ?

La direction des ressources humaines du ministère des Transports serait débordée. Problème : cela pourrait bien compromettre l'intégration des inspecteurs des Affaires maritimes à profil technique ou scientifique dans un corps d'ingénieurs.

En effet, l'État se prépare à fusionner plusieurs corps d'ingénieurs (TPE, agriculture et environnement, météorologie, travaux géographiques et cartographiques) dans un seul corps interministériel fort de 10 000 agents

à fortes compétences techniques. La crainte de l'Unsa-Uppamer est que les inspecteurs des Affaires maritimes n'y trouvent pas leur place s'ils n'ont pas, auparavant, intégré le corps des ingénieurs TPE. Le temps presse : le futur corps interministériel doit voir le jour en 2014.

L'enjeu est la place des civils dans les fonctions d'encadrement au sein de la direction des Affaires maritimes. Leur affectation exclusive à un corps d'attachés pourrait amener à ne plus recruter que des militaires pour les responsabilités techniques. Et à renforcer un peu plus le sentiment des civils d'être mis sur la touche.

« Nous sommes attachés à la mixité qui fait l'originalité de la direction des Affaires maritimes, souligne Patrice Beaulieu. Mais nous constatons que l'État ne recrute quasiment plus que des militaires pour les postes de catégorie A. Nous nous interrogeons. Le gouvernement actuel a-t-il décidé de confier à un corps militaire l'ensemble du secteur maritime ? »

Olivier MELENNEC



Eric Hourri

Les inspecteurs des Affaires maritimes sont en poste, notamment, dans les centres de sécurité des navires.

(1) Aux termes du décret du 28 décembre 2012, les officiers du corps technique et administratif des Affaires maritimes (Octaam) doivent intégrer le corps des administrateurs des Affaires maritimes entre 2013 et 2016.